

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2014

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Denis BRUSA, Elise GAVAND, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusé :

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu du 12 septembre 2014.

Objet de la délibération : rapport de la C.L.E.C.T.

Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Bresse Revermont qui s'est réunie le 1^{er} octobre 2014. Ce rapport détaille le transfert de charges entre la Communauté de Communes Bresse Revermont et les communes dans le cadre des compétences transférées.

Suite à la demande de plusieurs communes qui souhaitent transférer de nouvelles voies à la Communauté de Communes Bresse Revermont, ce rapport prévoit notamment les transferts de charges qui en découlent. Après présentation et débat, les montants ont été validés par les membres de la CLECT.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, du tableau de transfert de charges et après avoir reçu les explications complémentaires, le Conseil Municipal délibère favorablement (12 voix POUR, 3 ABSTENTIONS : Jean-François BAEZA, Elise GAVAND et Hervé PARIS) pour valider le rapport de la CLECT.

Objet de la délibération : Vote des tarifs salles polyvalente et association 01/01/15

Le Conseil prend connaissance et **approuve** le projet de révision des tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle des associations à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2015, à savoir :

Salle polyvalente 100 à 120 personnes (vaisselle comprise)

Habitants de Ruffey :

2 jours (du vendredi à 18 h au lundi à 10 h) : 150.00 € (plus charges)

3 jours (du vendredi à 10 h au lundi à 10 h) : 190.00 € (plus charges)

Extérieurs à Ruffey :

2 jours (du vendredi à 18 h au lundi à 10 h) : 360.00 € (plus charges)

3 jours (du vendredi à 10 h au lundi à 10 h) : 420.00 € (plus charges)

Associations de Ruffey : 6 locations gratuites (plus charges)

Associations extérieures sans recette :

1 jour : 100.00 € (plus charges) et 120.00 € avec vaisselle (plus charges)

Activités dans un cadre professionnel (réunion, formation, repas, ...)

1 jour : 100.00 € (plus charges et nettoyage)

Location de la scène montée et démontée : 60.00 €

(charges : relevé des compteurs électricité et gaz)

Salle des Associations 40 personnes (vaisselle comprise)

Habitants de Ruffey :

1 jour : 45.00 € (plus charges fixes de 20 €)

2 jours : 55.00 € (plus charges fixes de 25 €)

Extérieurs à Ruffey :

1 jour : 90.00 € (plus charges fixes de 20 €)

2 jours : 110.00 € (plus charges fixes de 25 €)

Activités dans un cadre professionnel (réunion, formation, repas, ...)

1 jour : 50.00 € (chauffage compris)

Associations de Ruffey : 6 locations gratuites

Associations extérieures sans recettes :

1 jour : 65.00 € (charges comprises)

(charges = chauffage et électricité)

Il est décidé de ne pas modifier les autres tarifs : concessions cimetière, alambic, emplacement camions pizzas

Objet de la délibération : taxe affouage parcelle 3

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du nombre d'affouagistes dans la parcelle 3 et de l'estimation globale de celle-ci,

Après que MM. Jean-Claude MARTEAU, Hervé PARIS et Daniel URBAIN, attributaires d'un affouage, se soient retirés,

Après en avoir délibéré,

FIXE la taxe d'affouage pour la parcelle 3 comme suit :

Parcelle 3 : 71 € (53 affouagistes)

Un titre de recettes sera adressé à chacun suivant la liste des affouagistes

Objet de la délibération : destination des coupes 2015

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2015, ainsi que pour les coupes non réglées (1) 9t ; 30af ; 46af les destinations suivantes :

1 - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après

Nota bene : il est possible de retenir plusieurs modes d'exploitation

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	9t ; 30af ; 46af		

Délai d'exploitation de l'affouage (1) : 31/08/16

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

MM. Daniel URBAIN, Jean-Claude MARTEAU et Jean-François MICHEL

2- VENTE DE GRE A GRE

2.2. CHABLIS

- en bloc bord de route
- à la mesure bord de route
- en bloc et sur pied

X décision finale relative au mode de vente à prendre, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis.

2.3. Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur (D1.7.) des produits de faible valeur. Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3 - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

3.1. Vente de futaies façonnées

Parcelles : 30t Essences : chêne ; hêtre ; divers

Catégories de produits vendus ou délivrés (2) X à l'initiative de l'ONF

Madame le maire donne délégation aux maires désignés comme présidents des ventes groupées de bois façonnés organisées par l'O.N.F. pour vendre les produits façonnés désignés ci-dessus.

3.4. ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

La commune refuse l'escompte pour paiement comptant

Objet de la délibération : aspirateur à feuilles

La commission ayant décidé de ne plus pratiquer la taille des platanes chaque année, se pose la question des feuilles à ramasser et à évacuer par l'agent de la Commune.

Michel BONIN a sollicité des devis auprès des entreprises GAUVAIN de Bletterans, GRIFFON de Montmorot et VOISIN de Voiteur. La proposition financière de l'entreprise GRIFFON étant la meilleure, il s'est rendu avec l'agent technique à une démonstration de la commune de Bletterans en possession d'un appareil similaire de la même provenance.

Le Conseil se prononce dans un premier temps pour demander ou non l'**avis d'un expert** pour la fréquence et le procédé des tailles : **8 pour** un avis et 7 contre

Puis le Conseil se prononce pour ou contre l'achat d'un aspirateur à feuilles

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 7 contre (Nadine VILLERET, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé PARIS, Jean-Claude MARTEAU,

SE PRONONCE pour l'achat et retient la meilleure offre à savoir celle des Ets GRIFFON de Montmorot pour un montant de 3 055.50 € HT qui comprend une gaine de 5 mètres avec potence de soutien et un kit roulette sur buse

Objet de la délibération : questions diverses

Subventions 2014 : Mme le Maire donne lecture de la délibération des subventions allouées en 2013. Le Conseil n'ayant reçu aucune demande de subvention, il décide d'attendre les demandes et sollicitera le bilan financier des associations avant de se prononcer

Investissements 2015 - résultat sondage : Mme le Maire précise qu'elle a reçu 2 personnes du Conseil Général pour évoquer les projets de voirie et les éventuelles aides financières. Seules celles au titre des amendes de police pourront être octroyées soit 7 500 € par projet à compter de 2016. Contrairement au passé, l'enrobé ne sera plus pris en charge par le Conseil Général dans les prochaines années. Il propose toutefois de prendre en charge le comptage des poids lourds.

Mme le Maire organisera une réunion avec les maires du secteur afin de définir un plan de circulation des Poids Lourds dans le secteur.

Résultats sondage :

- 1) Enfouissement des lignes : 15 voix pour
- 2) Etude salle motricité préau étude BBC : 15 voix pour
- 3) Etude isolation vestiaires école : 15 voix pour
- 4) Etude construction local Foyer Rural avec garages locataires : 12 voix pour, 3 voix contre (Jean-François BAEZA, Elise GAVAND et Véronique RAMEAUX)
- 5) Aire de jeux
- 6) Chemin de la Creuvia

Convention Gazpard : discussion sur l'intérêt des compteurs. Mme le Maire reprendra contact avec GRDF pour soumettre les questions que se pose le conseil et une décision sera prise en décembre.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble de M. Jacques PETOT rue d'Oisenans

Déplacements doux : le schéma est présenté ainsi que les enjeux. Est réaffirmé la nécessité de bien différencier déplacements doux et pistes cyclables.

Le cabinet d'études est sollicité afin d'intégrer à ce schéma les propositions de la commune de Ruffey

Révision de la liste électorale : mercredi 19 novembre à 18 h

Divers :

- **potéau incendie** cour Mme BERNARD non remplacé par la Saur alors que l'assurance l'aurait payée.
- faire recensement des **panneaux de signalisation** à nettoyer et à changer
- Guy Jeandot annonce que lors de la prochaine réunion du **SICTOM**, il sera proposé une augmentation des tarifs
- **Cinémat** : collecte de la ferraille au profit du téléthon du 21 novembre au 24 novembre. La benne sera installée sur la petite place rue des Sauges face à l'église
- **Repas des aînés** : dimanche 30 novembre ; Mise en place des tables et couverts à 10 h

Prochaine séance : vendredi 12 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée